FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 33 du 2 mars 2026

Compte rendu de séance du dernier Conseil Municipal

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 février 2026 s'est réuni à la Mairie le vendredi 27 février 2026 à 18h 30.

L'ordre du jour était le suivant :
- BUDGET 2026
- SUBVENTION AIDES RÉPARATION PNEUS
- DÉLIBÉRATION DE NON-VALEUR

BUDGET 2026

Voici les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT

Dépenses	118 697,46 €
Recettes	125 681,46 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	443 570,00 €
Recettes	527 903,62 €

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	238 697,46	(dont 120 000,00 de RAR)
Recettes	:	239 579,46	(dont 113 898,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	443 570,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	527 903,62	(dont 0,00 de RAR)

Monsieur le maire explique qu'il reste une facture importante à régler sur les travaux de la RD60. Cette facture reçue fin 2025 a été imputée sur le reste à réaliser au titre du budget 2026, sans autre incidence.

Pour ce qui concerne la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) relative à l'assainissement, son paiement interviendra bien cette année. La commune est également en attente du versement de la FC TVA par l'État, probablement au mois de mai prochain.

Vote du budget primitif 2026

Le Conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

SUBVENTION AIDES RÉPARATION PNEUS

5 demandes de remboursement nous sont parvenues dans le cadre de notre publication dans le Flash Infos Communales n° 17 du 15 avril 2025 :

Extrait du FLASH INFOS COMMUNALES n° 17 du 15 avril 2025
« Participation de la Mairie aux frais de réparation
Certains habitants du village ont été victimes d'une crevaison sur leurs véhicules durant la période des travaux. Nous ne les oublions pas ! Lors du dernier Conseil Municipal, une ligne budgétaire spécifique a été votée pour alimenter un dispositif de participation financière pour une indemnisation partielle sur présentation d'une facture de réparation. Si vous êtes concerné(e)s, venez à la Mairie durant nos permanences pour nous en parler ».

L'étude de ces dossiers a été réalisée en Commission administrative le vendredi 19 décembre 2025.

Monsieur le Maire a exposé les situations et leurs défraiements.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés une somme d'indemnisation à hauteur de 50,00 € par véhicule. Le règlement de ces subventions sera effectué au plus vite aux demandeurs que sont Camille GODEFROY, Denis GODEFROY, Antoine MAJET, Marie-José MAJET et Dimitri LARIVIERE.

DELIBERATION DE NON-VALEUR

L'Etat n'a pas pu recouvrer une somme de 621,20 € sur certaines locations de la salle des fêtes. Cela entraîne forcément une dette que l'État ne peut prendre en compte . Il nous faut donc provisionner ce montant sur une ligne comptable « à risque » en attente des recouvrements. C'est le mécanisme comptable habituel dans ce genre de situations.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Points divers

L'Agence de l'eau
La participation financière individuelle pour l'assainissement collectif au titre du Raccordement au Réseau Public de Collecte est actée et validée le 5 décembre 2025 par l'agence de l'eau pour une somme maximale de 164 700 €. Cependant, un courriel du 26 février 2026 nous informe que le paiement a été « mis en attente en raison d'une problématique interne ». Ce prestataire nous promet de débloquer cette situation dans les meilleurs délais.
Vous le savez, tant que vous n'aurez pas perçu cette subvention, la mairie, comme elle s'y est engagée, ne vous réclamera pas le montant de votre taxe de raccordement.

Précision sur la signalisation
Les lignes blanches au sol seront réalisées, comme convenu, par l'entreprise EIFFAGE dans le courant de la semaine prochaine

Population d'HAVERNAS en 2026

Dans notre FLASH INFOS COMMUNALES n° 17 du 15 avril 2025, nous vous promettions de revenir sur les chiffres officiels et définitifs de l'Insee suite au recensement de la population du 15 janvier au 15 février 2025. En attendant cette communication nous vous avions annoncé une forte hausse de notre population sur la base du comptage des bulletins de participation qui étaient au nombre de 488.

Entre deux recensements, des estimations provisoires sont réalisées. Les calculs de l'INSEE sont basés sur des estimations qui deviennent définitives une fois les résultats d'un nouveau recensement connus.
Le recensement de la population est de plus en plus contesté par certains maires. En cause, le mode de calcul duquel résulterait un décalage entre population légale et population réelle. Pourtant, de nombreuses données essentielles en dépendent : montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, potentiel fiscal, nombre d'élus, montant des indemnités… Ce décalage dans le temps n'est pas le seul élément préjudiciable, certains maires mettant également en question la fiabilité des calculs. Une situation qui, au-delà de l'atteinte à la représentativité des territoires, a donc des conséquences financières importantes.

Comme Jean-Jacques STOTER, maire de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT (Article du Courrier Picard en date du 17 janvier 2025), nous avons pris l'attache de la cheffe de service de l'INSEE en charge de notre secteur le 5 février dernier pour expliquer notre situation et les difficultés rencontrées avec les règles comptables de l'Institut. En cause, le passage depuis 2004 « d'un système de recensement général exhaustif à la méthode du sondage », ce qui aurait eu pour effet selon les maires de produire « des chiffres estimant la population beaucoup moins fiables et trop souvent sous-évalués ».
En l'absence de dialogue contradictoire avec l'INSEE et de l'impossibilité d'un recours, nous n'avons pu que contester les chiffres publiés.

Le chiffre officiel de notre population selon l'INSEE

Correction recensement : 385 habitants et donc tout de même en augmentation par rapport au chiffre du recensement de 2021 de 378 habitants et c'est effectivement un bon signe, surtout lorsque l'on sait que les données de population utilisées sont celles du 1er janvier 2023.
Par ailleurs, vous constaterez la différence existant entre ce chiffre et celui, officieux, de notre population selon nos calculs reproduits ci-dessous

Notre analyse sur le chiffre de notre population

A l'occasion de la mise en œuvre des élections municipales de mars et de l'établissement des listes électorales puis de la commission de contrôle des listes électorales, nous avons pu consulter les chiffres officiels des électeurs inscrit(e)s aux élections municipales de mars 2026. C'est l'occasion pour nous de calculer, en dehors de l'INSEE, le chiffre de notre population en 2026 :

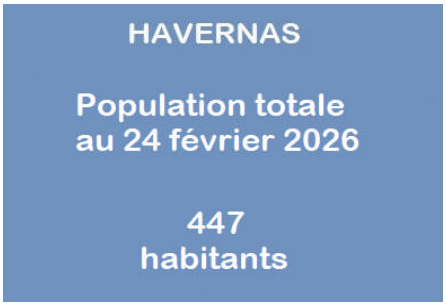

Le chiffre officieux de notre population selon nos calculs

Nombre d'adultes de + de 18 ans exerçant leur droit de vote : **354**
(nonobstant les personnes qui ne votent pas lors des élections ou des scrutins)

Nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans révolus, chiffre basé essentiellement sur le nombre de cartes cadeau distribuées à Noël 2025 : **80**

Nombre d'adolescents âgés de 17 à 18 ans : **13**

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie

Mairie d'HAVERNAS 09 56 17 58 97
1 Rue de la Bassée - mairie@havernas.fr
Site internet : https://www.havernas.fr/